



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 9 DÉCEMBRE 2024

Conseillers en exercice : 45

Votants : 34

Convocation du Conseil municipal :
le 03/12/2024

Publication :
le 13/12/2024

Délibération n° D-2024-403

Délégation de Service Public - Parkings de stationnement en
concession - Compensations de service public versées au
déléataire - Exercice 2025

Président :

Madame Rose-Marie NIETO

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe TERRASSIN

Excusés :

Madame Yvonne VACKER, Monsieur Bastien MARCHIVE, Monsieur Baptiste DAVID, Madame Cathy GIRARDIN.

Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine

Délégation de Service Public - Parkings de stationnement en concession - Compensations de service public versées au délégataire - Exercice 2025

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La Ville de Niort verse annuellement au délégataire SO SPACE trois compensations de service public, dans le cadre de la gestion des quatre ouvrages de stationnement concédés comprenant les parkings La Roulière, Marcel Paul, Hôtel de Ville et Saint Jean.

Les contrats de concession prévoient ainsi que « *la Ville puisse éventuellement compenser le différentiel des recettes prévisionnelles si elle impose pour des raisons qui lui sont propres, une tarification inférieure à celle nécessaire à l'équilibre d'exploitation de la société* ».

En conséquence, il est proposé d'attribuer une compensation d'un montant de 97 496 € HT à la SO SPACE soit 116 995,20 € TTC correspondant à la différence entre les tarifs votés par la Ville de Niort lors de sa séance du 12 novembre 2024 et les tarifs d'équilibre proposés par la SO SPACE.

Cette compensation, imputée sur le Budget annexe Stationnement, concerne les 2 parkings suivants :

- Parking La Roulière : 91 050 € HT soit 109 260 € TTC ;
- Garage Saint Jean : : 6 446 € HT soit 7 735,20 € TTC.

Une autre compensation est, par ailleurs, versée, consistant en la prise en charge par la Ville de Niort, du différentiel entre le tarif normal du stationnement par abonnement et le tarif spécifique applicable aux résidents, actifs et étudiants ayant un abonnement, sur la base des tarifs adoptés par le Conseil municipal lors de sa séance du 12 novembre 2024.

Le montant estimé pour 2025 de cette compensation imputée sur le Budget annexe Stationnement s'élève à 190 000 € HT soit 228 000 € TTC.

Enfin, la Ville de Niort verse également à la SO SPACE une compensation annuelle de service public correspondant aux charges d'entretien et de fonctionnement du parking privatif de l'Hôtel de Ville pour les places de stationnement qui lui ont été réservées dès la construction de l'ouvrage et la signature du contrat de concession le 3 janvier 1997.

Le montant estimé pour 2025 de cette compensation imputée sur le Budget principal de la Ville s'élève à 23 333,34 € HT soit 28 000 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'attribution à la SO SPACE d'une compensation correspondant à la différence entre les tarifs votés par la Ville de Niort et les tarifs d'équilibre proposés par la SO SPACE d'un montant global de 97 496 € HT soit 116 995,20 € TTC et son versement avant le 31 décembre 2025.

- approuver le versement à la SO SPACE d'une compensation tarifaire des abonnements résidents, actifs et étudiants d'un montant estimé à 190 000 € HT, soit 228 000 € TTC, pour 2025, qui sera versée à la SO SPACE mensuellement, sur la base des factures adressées par cette dernière

- approuver l'attribution à la SO SPACE d'une compensation de service public correspondant à l'utilisation privative d'emplacements de stationnement au sein du parking Hôtel de Ville, d'un montant estimé à 23 333,34 € HT soit 28 000 € TTC.

Madame Christelle CHASSAGNE, Messieurs Jérôme BALOGE, Dominique SIX, François GUYON et Gérard LEFEVRE n'ayant pas pris part à la délibération.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	5
Excusé :	4

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Aurore NADAL

Rose-Marie NIETO